



**Service des communes
et du logement**

Direction

Rue Cité-Derrière 17
1014 Lausanne

Aux Municipalités des communes
vaudoises,
Aux boursières et boursiers communaux

Lausanne, le 27 septembre 2019

Facture sociale, péréquation directe et réforme policière - acomptes 2020

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames les Boursières, Messieurs les Boursiers,

Les acomptes 2020 ont été validés ce jour par la commission paritaire, commission composée de représentants de l'Etat et des communes, Nous sommes dès lors en mesure de vous transmettre un fichier Excel pour vous permettre de les imprimer. Après l'avoir ouvert, il vous suffit de saisir le nom de votre commune pour connaître les montants qui vous concernent (facture sociale, péréquation directe et réforme policière).

Le détail des calculs est à disposition sur le site Internet de l'Etat de Vaud à l'adresse suivante :

<https://www.vd.ch/themes/territoire/communes/finances-communales/>

Les impôts des personnes morales de la période comptable 2018 ont été adaptés aux nouveaux taux d'imposition suite à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) dès le 1^{er} janvier 2020. La compensation financière accordée par l'Etat pour atténuer les effets de la RFFA a également été intégrée. Pour l'année 2020, elle a été estimée à CHF 31.8 mios et a été répartie proportionnellement aux rendements des personnes morales (les communes présentant des rendements négatifs ont été exclues de la répartition). Vous trouverez le montant qui vous revient dans le fichier Excel disponible sur notre site internet « onglet A ». Il vous sera versé directement par l'ACI au début de l'année prochaine.

Le montant de la compensation financière ainsi que les rendements des impôts devant servir à la répartition seront revus lors de l'établissement du décompte définitif 2020. Les montants qui vous seront versés par l'ACI début 2020 sont donc susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse.

Les acomptes prennent déjà en considération les modifications législatives proposées par le Conseil d'Etat au Grand Conseil à savoir :

- Augmentation du plafond de l'effort à 48 points pour les années 2020 et 2021 (45 points pour les années 2018 et 2019).
- Exclusion des recettes conjoncturelles lors du calcul du plafond de l'effort.

A toutes fins utiles et pour de plus amples informations, nous vous renvoyons à l'EMPL/D No 163 dont vous trouverez un exemplaire en annexe.

Facture sociale, péréquation directe et réforme policière – acomptes 2020

Bien que ces propositions doivent encore être entérinées par le Grand Conseil, il a été décidé d'en tenir compte lors du calcul des acomptes 2020 déjà. Si le Grand Conseil devait remettre en question ces modifications nous ne manquerons pas de vous informer des incidences pour votre commune.

Facture sociale

Le montant total de la facture sociale à la charge des communes, tel que présenté dans le projet de budget de l'Etat de Vaud pour l'année 2020, s'élève à **CHF 824'863'600.-**.

Une communication détaillée sur la répartition par régimes de cette facture vous sera envoyée par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

Le montant définitif de la facture sociale doit encore faire l'objet d'une approbation par le Grand Conseil en décembre 2019, lors de l'adoption du budget 2020 de l'Etat de Vaud. La gestion de la facturation sera assurée par le DSAS.

Réforme policière

Pour l'année 2020, le montant à la charge des communes s'élève à CHF 68'941'679.-. Il correspond à celui de l'année 2019 de CHF 67'922'837.- majoré de 1.5 % comme le prévoit la convention signée entre le Canton et les associations faitières des communes.

La gestion de la facturation sera assurée par la Police cantonale vaudoise (Polcant).

Les finances communales sont à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Nous vous présentons, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames les Boursières, Messieurs les Boursiers, nos salutations les meilleures.

La Cheffe de service



Corinne Martin

Annexes

- Détail des acomptes 2020
- Indicateurs techniques

Copies

- Mesdames et Messieurs les Préfets
- Associations faitières (UCV et AdCV)
- Mesdames et Messieurs les membres de la COPAR